



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 15 mai 2019

Présents : Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Jean Claude BRICOUT

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

L'absence du vainqueur de la jonglerie dans « Observations d'après match » aura pour conséquence 0 point aux 2 équipes pour la jonglerie.

La Commission rappelle que quelque soit les circonstances les formalités administratives doivent se faire pour la partie composition et arbitres AVANT le début de la rencontre.

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr

DIVISION 1

Courriers

- CHANTECLER (505674) courriel du 12 mai concernant la jonglerie du match 21283597 du 11 mai 2019
La Commission précise que seuls les courriels envoyés de la boîte email officielle peuvent être pris en compte.
La Commission applique la règle précisée par les PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs à savoir soit 0 point aux 2 équipes pour l'absence du vainqueur de la jonglerie dans « Observations ».

DIVISION 2

Demande de modification de rencontre

- Match 21283822 CESTAS SAG 2(525228) MEDOC COTE D'ARGENT 1 (582232) Poule D du 11/05/19
Au vu des circonstances (panne minibus) la Commission reporte cette rencontre à la date du 18 mai 2019

Courriers

- RC CHAMBERY (525600) courriel du 10 mai 2019 concernant l'obligation de déclarer forfait pour son équipe 2 contre BLAYE 1
La Commission prend note et constate le 3^{ème} forfait pour l'équipe de CHAMBERY RC 3 et déclare le forfait général de cette équipe.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
11 mai 2019	I	21283732	CHAMBERY RC 2	525600	3 ^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général	100€

***Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde**



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 3

Courriers

- AS BEAUTIRANAISE (580441) courriel du 11 mai concernant la jonglerie du match 21283869 du 11 mai 2019
La Commission prend note et applique la règle précisée par les PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs à savoir soit 0 point aux 2 équipes pour l'absence du vainqueur dans « Observations.

DIVISION 4

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	Anomalies	*Tarifs	
11 mai 2019	C	21284178	COTEAUX BORDELAIS 2 EYSINES 3	551473 505760	Feuille de match mal remplie	10€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 5

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 11 mai 2019

- Match 21284366 LANGON FC 4 (544734) / BAZAS PATRONAGE 1 (505811) Poule D
- Match 21284367 GRADIGNAN FC 2 (581856) / STADE ST MEDARDAIS 2 (505722) Poule D

2^{ème} rappel feuille de match du 4 mai 2019

- Match 21284361 ST EMILIONNAIS FC 3 (580630) / LANGON FC 4 (544734) Poule D

Courriers

- FC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS (580630) courriel du 11 mai 2019 concernant l'obligation de déclarer forfait pour son équipe 3 en poule D par manque d'effectif.
La Commission prend note.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	Anomalies	*Tarifs	
11 mai 2019	D	21284365	ST EMILIONNAIS FC 3	580630	Forfait sur 3 dernières rencontres 1 ^{er} forfait	100€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 6

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 11 mai 2019

- Match 21284501 CENON US 3 (511449) / ST LAUR/ST GERV ENT 3 (547071) Poule C
- Match 21284502 LORMONT US 4 (509442) / ES DU FRONSADAIS 2 (553260) Poule C
- Match 21284593 CESTAS SAG 4 (525228) / BELIN BELIET 2 (505681) Poule E
- Match 21284681 COTEAUX DORDOGNE AS 2 (581278) / TARGON-SOULIG (547677) Poule G



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

2^{ème} rappel feuille de match du 4 mai 2019

- Match 21284721 ILLATS US 1 (533948) / VILLANDRAUT PRE ENT 1 (547546) Poule H

Courriers

- **ES EYSINAISE (505760)** courriel du 13 mai 2019 concernant le courriel de LE HAILLAN du 11 mai déclarant forfait de son équipe 3 contre EYSINAISE 4
La Commission prend note.
- **RC CHAMBERY (525600)** courriel du 10 mai 2019 concernant l'obligation de déclarer forfait pour son équipe 3 contre LEGE CAP FERRET
La Commission prend note et constate le 3^{ème} forfait pour l'équipe de CHAMBERY RC 3 et déclare le forfait général de cette équipe.
- **STE JEUNESSE D'ARTIGUES (522930)** courriel du 10 mai 2019 concernant l'obligation de déclarer forfait général pour son équipe 2 en poule D par manque d'effectif.
La Commission prend note.
- **ST PESSACAI UC (500139)** courriel du 14 mai 2019 concernant le non établissement d'une feuille de match lors de la rencontre GRADIGNAN FC 3/SPUC 2 match n° 21284772
La Commission prend note et demande des explications à Gradignan.
- **US BEYCHEVELLE (505817)** courriel du 11 mai 2019 concernant le forfait de son équipe contre ST MEDARD EJ3 du 25 mai 2019
La Commission prend note.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
4 mai 2019	D	21284542	LIBOURNE ROUGES 1	518683	Forfait sur 3 dernières rencontres 1 ^{er} forfait	100€
11 mai 2019	A	21284408	PAREMPUYRE CA 3	521254	Forfait sur 3 dernières rencontres 1 ^{er} forfait	100€
	A	21284410	ST MEDARD EJ 3	513182		
	F	21284634	LE HAILLAN 3	520261		
	F	21284635	LORMONT US 3	509442	Forfait sur 3 dernières rencontres 2 ^{ème} forfait	100€
	I	21284770	CHAMBERY RC 3	525600	3 ^{ème} forfait donnant lieu à un forfait général	100€
10 mai 2019	D		ARTIGUES SJ 2	522930	Forfait général volontaire du club	100€
25 mai 2019	A	21284416	BEYCHEVELLES 1	505817	Forfait sur 3 dernières rencontres 1 ^{er} forfait	100€

***Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde**

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit